

COMPTE RENDU - REUNION ECOLES DE VELO 10 Décembre 2011

Elus Comité Régional : Marcel GERBEAUX, Roger HUGONNET, Bernard LARDEAU, Martine RICHARD, Bernard PERILLAUD

Clubs Présents : C Poitevin, AL Gond-Pontouvre, UV Poitiers, VCCO La Rochelle, EC Boixe, G Manslois, CS Charente, VC Saintes, V Naintré, UC Niort, UA La Rochefoucauld, VC Montendre, VC Rochefort, VC Thouars, VC Chatillon

Personnel du Comité : Dimitri RASSIN

Début de la réunion : 9 h 30

Présentation des élus du Comité Régional présents

Présentation des 15 clubs représentés, les éducateurs nous communiquent leurs effectifs 2011 et les perspectives 2012

Création d'une Commission Régionale des EV :

- Charente : James GUILMAN / Maryvonne SUDRIE BARBOTIN
- Charente-Maritime : Martine RICHARD / Jean Claude POUVREAU
- Deux-Sèvres : Gérard MORVAN / Roger HUGONNET
- Vienne : Jean Claude BOUDRUCHE / Gérard SOMON BOUHET
- Comité Régional : Bernard LARDEAU

Cette commission doit être active et doit s'imposer sur chaque rencontre du Comité.

Trophée Régional des EV 2012 :

- Additif au règlement :

Pour les épreuves de jeux d'adresse, sprint, et route, 1 seul vélo. En cas de changement de vélo constaté par les arbitres, le concurrent ne sera pas classé et son club pourra être exclu du classement final (responsabilité des éducateurs).

- Epreuve de vitesse :

Pré licenciés et poussins : 60 m

Pupilles, benjamins et minimes : 200 à 300 m en fonction du site où se déroulera le sprint

- Régularité :

Circuit de 2 kms minimum pour toutes les catégories, dépourvu de grande difficulté

Un contrôle des développements sera effectué pour les catégories pupilles, benjamins, et minimes avant le départ.

- Classement clubs :

Il est à l'étude l'attribution d'un bonus pour les clubs ayant une fille classée dans les 10 ou 20 premiers dans un classement individuel pour les catégories pupilles, benjamins, et minimes.

Règlement pour les classements des manches de challenges (autres que Trophée Régional) :

- Le classement sera pris sur 1 poussin, 2 pupilles, 2 benjamins, et 1 minime

- Sur les 2 épreuves d'une rencontre, le classement individuel se fera par addition des places obtenues par le coureur

- En cas d'absence d'une catégorie dans un club, celui-ci marquera le nombre de points suivant : S'il y a 35 coureurs dans la catégorie, le club marquera $35 + 1 = 36$ points
- Pour départager les coureurs ex-æquo, les arbitres devront déterminer avant le départ, l'épreuve déterminante, et en informer les éducateurs lors du briefing
- Le club vainqueur sera celui qui marquera le moins de points

Règlement pour les rencontres autres que celles du Challenge :

- Le classement sera pris sur 1 poussin, 1 pupille, 1 benjamin, et 1 minime
- Sur les 2 épreuves d'une rencontre, le classement individuel se fera par addition des places obtenues par le coureur
- En cas d'absence d'une catégorie dans un club, celui-ci marquera le nombre de points suivant : S'il y a 35 coureurs dans la catégorie, le club marquera $35 + 1 = 36$ points
- Pour départager les coureurs ex-æquo, les arbitres devront déterminer avant le départ, l'épreuve déterminante, et en informer les éducateurs lors du briefing
- Le club vainqueur sera celui qui marquera le moins de points

Elaboration du Calendrier Régional

Fin de la réunion à 12 h

Bernard LARDEAU
Responsable Commission
Régionale des EV